



Denis Bouthillier, avocat au Parlement de Paris (1540-1621)

Yves Le Guillou

► To cite this version:

Yves Le Guillou. Denis Bouthillier, avocat au Parlement de Paris (1540-1621). *Revue de la société internationale d'histoire de la profession d'avocat*, 1995, 7, p. 3-33. hal-01786615

HAL Id: hal-01786615

<https://hal.science/hal-01786615>

Submitted on 6 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DENIS BOUTHILLIER (1540-1621), AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS

COMME beaucoup de familles importantes des XVI^e et XVII^e siècles, la famille Bouthillier n'a fait l'objet d'aucune étude, pas même d'un article, sauf de la part d'Orest Ranum dans son ouvrage sur les «créatures» de Richelieu (1). Cette famille compte pourtant de nombreux personnages éminents. Claude Bouthillier est surintendant des Finances sous Richelieu. Léon Bouthillier de Chavigny, son fils, est secrétaire d'Etat des Affaires étrangères. Victor Bouthillier, frère de Claude, est évêque de Boulogne, puis archevêque de Tours et aumônier de Gaston d'Orléans. Denis-François, fils d'Armand-Léon et petit-fils de Léon, devient archevêque de Sens en 1716. Le réformateur de la Trappe, l'abbé de Rancé, est le fils d'un frère de Claude, Denis Bouthillier de Rancé, qui a été lui-même président du parlement de Dijon et secrétaire d'Etat. La famille Bouthillier, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, contracte des alliances avec des maisons importantes. Henriette Bouthillier, fille de Léon, épouse, en 1656, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne. Marie, une autre fille de Léon, épouse, en secondes noces, César-Auguste, duc de Choiseul.

Bien que ces personnages soient tous dignes d'un grand intérêt, tant sur le plan politique que religieux, nous avons choisi de nous concentrer sur les trois premières générations, c'est-à-dire sur Denis, Claude et Léon, et de nous intéresser particulièrement à leur évolution sociale et à la constitution de leur fortune. Grâce aux actes de partage des biens de Denis et de Léon, nous possédons une évaluation de leur fortune à la fin de la première génération et à la fin de la troisième. De plus, nous avons trouvé au minutier central des notaires parisiens les études propres à chaque personnage : l'étude LXXIII pour Denis, la LXXXVI pour Claude, et la LI pour Léon.

La première partie de notre travail, qui suit, est consacrée à Denis, fondateur de la maison Bouthillier à Paris, où il s'installe vers 1571. C'est de lui que sont issus tous les Bouthillier qui ont été cités plus haut. Nous avons essayé de comprendre cette «implantation» pour saisir, par la suite, l'ascension de ses enfants.

1 - Ranum (Orest), *Les Créatures de Richelieu, secrétaires d'Etat et surintendants des Finances, 1635-1642*, Paris, 1966.

Surtout, cette étude nous a permis d'approcher un avocat parisien de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, ce qui est d'autant plus intéressant que les avocats de cette époque ont été peu étudiés jusqu'ici.

Denis Bouthillier, outre ce qu'il dit, en 1608, sur lui-même dans sa *Reponce sur le prétendu privilege de la fierté de saint Romain*, et l'article qui lui est consacré dans le *Dictionnaire de biographie française* (2), ne nous est connu que par les trois passages qui suivent, et qui malgré quelques erreurs notables, sont les plus fiables que l'on ait pu trouver :

Denys Le Bouthillier, écuyer, seigneur de Fouilletourte et du Petit-Thouars (...), fils de Sébastien, écuyer, seigneur de Bellechaussée et des Montagnes, et de Catherine de Laage, et petit-fils de Jean Le Bouthillier, chevalier, seigneur de Maupertuis et de Bellechaussée, originaire de Bretagne, et de Marguerite d'Ust, suivit les armes dans sa jeunesse, fut lieutenant de la compagnie d'ordonnance de M. de La Bourdaisière et se jeta ensuite dans le barreau. Le roi Henri III avoit tant d'estime pour lui qu'il le voulut faire avocat général au Parlement de Paris ; et dans la suite, il fut fait conseiller d'Etat le 2 février 1617, et en prêta le serment entre les mains de M. Mangot, garde des sceaux de France, le 4 du même mois. Après sa mort, arrivée en 1622, Claude de Macheco, sa femme, se fit religieuse aux filles de sainte Marie à Paris (3).

M. Barbin, maître des finances, se souvint de son ami Boutillier, avocat qui, pendant qu'il n'étoit que procureur du roi de Melun, lui donnoit une chambre chez lui quand il alloit à Paris. L'avocat Boutillier avoit un fils habile qui vint à la cour sous la protection de M. Barbin. Il vola bientôt de ses propres ailes et, par son mérite, devint secrétaire d'Etat. C'est le grand-père de l'évêque de Troyes. D'autre côté, cet avocat Boutillier avoit été clerc du vieux avocat de la Porte qui l'avoit fort bien traité (4).

Eum [Dionysum Buthillerium] avunculus Philibertus Bariotus magni consilii princeps in eum consensum attraxit, ubi mirabilis ingenii, vividi judicii et virilis eloquentiæ brevi tempore plurima eaque ingenia specimina edidit, tam foelici sucessu, ut coetus illius celeberrimi præcipuum oraculum et ornamentum haberetur. Bariotio fati functo in sinum amplexumque Curiae protinus evolavit, reducemque alacritate mira eum Ordo gravis-simus excepit. Ille autem in antiquum Astrææ templum reversus, omni domestica transmarinaque juris canonici scientia ornatum animum nec langori nec desidiæ dedit ; sed ex antiquis subselliis magno cum omnium applausu, majore cum fructu verba sæpissime fecit (...). Duxerat uxorem Claudiam Machecoam ex nobi-

2 - *Dictionnaire de biographie française*, sous la dir. de Prevost et Roman d'Amat, t. VII, 1956, col. 52.

3 - Moreri (P. Louis), *Le Grand dictionnaire historique*, Paris, 1759, t. II, p. 198.

4 - Choisy (François-Timoléon, abbé de), *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, Utrecht, 1727, p. 47.

lissima apud Armoricos Machecorum familia prognatam. Nec amittendum est, eum suprema sacri consistorii assessoris dignitate a rege præstantium vivorum dignissimo æstimore ob meritum excellentiam cohonestatum fuisse. Ille etiam ab augustissima regina matre in præcipuum consiliarium numerum ascitus est, atque in multis magni momenti negotiis felicem et utilem operam exhibuit (5).

L'éloge qui précède n'est pas du seul fait de l'amitié qui lie les avocats Abel de Sainte-Marthe et Denis Bouthillier (6). Placé sur le même plan que l'éloge de la famille Arnould, qui suit dans le même ouvrage, il montre que Denis est un avocat très connu et très apprécié en son temps. Les quelques lignes qui lui sont consacrées dans les opuscules d'Antoine Loisel rassemblés par Claude Jolly sont là pour le confirmer (7).

Les archives de la famille Bouthillier

Les archives de la familles Bouthillier ont connu des destinées très diverses. En 1733, après la mort de l'évêque de Troyes Denis-François Bouthillier de Chavigny, le marquis de Chauvelin, garde des sceaux et secrétaire d'Etat, parvient à acquérir pour le département des Affaires étrangères les manuscrits et papiers d'Etat rassemblés par Chavigny pendant qu'il était en charge et qu'il avait emportés avec lui en 1643. Ce n'est en effet que depuis 1671, date à laquelle Louis XIV intervient pour faire remettre les papiers d'Hugues de Lionne, qui vient de mourir, à son successeur Arnaud de Pomponne, que les papiers des secrétaires d'Etat aux Affaires étrangères restent dans le département. Les papiers de Chavigny étaient donc passés d'abord entre les mains de François de Chavigny, évêque de Troyes, son fils, puis dans la bibliothèque de Denis-François, évêque de Troyes lui-aussi, neveu du précédent, dont avait hérité, en 1731, Claude-Louis, marquis de Pont-Chavigny. C'est ce dernier qui consentit à céder à Chauvelin un certain nombre de recueils. Le père Lelong, dans la *Bibliothèque historique de la France* en 1719, mentionne comme appartenant à l'évêque de Troyes un grand nombre de recueils contenant des lettres de Claude Bouthillier et son fils, ainsi qu'un nombre non moins important de recueils contenant des correspondances

5 - *Scævolæ et Abelii Sammarthanorum patris et filii opera latina et gallica...*, Lutetiae Parisiorum, 1633.

6 - Claude de Macheco, la femme de Denis Bouthillier, est, en effet, la marraine de Claude, une des filles d'Abel de Sainte-Marthe (BNF, Clairambault 987, p. 428, baptême du 25 décembre 1598).

7 - Jolly (Claude), *Divers opuscules tirez des mémoires de M. Antoine Loisel, advocat au Parlement*, Paris, 1652, p. 590.

toutes plus alléchantes les unes que les autres. Charles-Marie Fevret de Fontette constate, cinquante ans plus tard, que toute trace de ces papiers semble être perdue. A chaque recueil répertorié il note qu'il «étoit contenu dans la bibliothèque de l'ancien évêque de Troyes» (8), sans donner de nouvelle localisation.

La bibliothèque de l'Institut conserve le catalogue de la bibliothèque de Denis-François (9). Ce catalogue manuscrit a été établi dans les années 1730, contrairement à ce qu'indique sa page de titre qui porte la date de 1701, car on y trouve des ouvrages imprimés jusqu'en 1731. Parmi ses 13 154 titres, il ne mentionne quasiment aucun manuscrit, si ce n'est au volume 3, à la rubrique *Historia particularis regum*, un recueil de lettres du cardinal de Joyeuse écrites de Rome à Henri III depuis août 1587 jusqu'en avril 1588 (10) et un «registre des dépêches faictes sous M. Bouthillier, secrétaire d'Etat, et envoyées hors le royaume en 1630» (11). Sans doute ces deux volumes auront-ils été oubliés par Chauvelin en 1733.

D'après Grillon, des papiers récupérés aucun inventaire ne subsiste (12). Armand Baschet, de son côté, donne la liste des papiers entrés grâce à Chauvelin, mais il se contente, en fait, de copier une partie de celle que donne Lelong en 1719 (13). Il faut s'en tenir à ce que dit le guide publié par le ministère des affaires extérieures qui mentionne précisément quelques recueils provenant de la bibliothèque de Denis-François dans la collection des *Mémoires et documents* et qui conclut que le reste doit certainement se retrouver dans la *Correspondance politique*, éparpillée entre plusieurs pays (14).

Mais toutes les archives de la famille Bouthillier n'étaient pas contenues dans la bibliothèque de l'évêque de Troyes, loin s'en faut. En 1877, le comte de Mellet transcrivait, dans la *Revue des sociétés savantes* (6e série, t. V)

8 - Lelong (Jacques) et Fevret de Fontette (Charles-Marie), *Bibliothèque historique de la France*, Paris, 1768-1778, passim.

9 - Bibl. de l'Institut, *Catalogus bibliothecæ bouthillierianæ*, ms. 293-295.

10 - N° 11 264, 1 vol.

11 - N° 11 277, 1 vol.

12 - Grillon (Pierre), *Les Papiers de Richelieu*, Paris, vol. 1, 1975, p. 24.

13 - Baschet (Armand), *Histoire du dépôt des affaires étrangères*, Paris, 1875, pp. 237-241.

14 - Ministère des affaires extérieures, *Les Archives du ministère des affaires extérieures*, Paris, 1984, p. 74.

plusieurs lettres de Richelieu à Claude Bouthillier. En 1907, étaient publiées dans l'*Annuaire-bulletin de la société de l'histoire de France* (t. 44) quelques lettres inédites de Richelieu à Claude Bouthillier provenant de la collection Gordon-Bennett.

Au XIXe siècle, il existait toujours des archives privées de la famille Bouthillier. Avenel, en 1863, mentionnait des lettres en provenant (15). Les Bouthillier possédaient à l'époque 131 lettres de Richelieu à Claude dont ils avaient bien voulu autoriser le comte de Mellet, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à prendre des copies. Les documents allaient de 1629 à 1642 et furent effectivement publiés dans le tome VII (*Supplément*) de l'édition d'Avenel. On peut donc penser qu'à cette date la famille Bouthillier, et notamment Charles-Léon-Gabriel, marquis de Bouthillier-Chavigny, conseiller général de la Marne et maire de Montmort, conservait un certain nombre d'archives intéressantes. Qu'a-t-il pu advenir de ces archives ?

Il faut d'abord se demander ce que sont devenus les Bouthillier-Chavigny. Charles-Léon-Gabriel, marquis de Bouthillier-Chavigny, naît à Marboué, dans l'Eure-et-Loir, en 1805 et meurt à Montmort, dans la Marne, en 1880. Il épouse, en 1838, Valérie-Joséphine-Marie de Joigny de Pamèle qui meurt à Esternay, dans la Marne, en 1884. Ils ont deux enfants : Léon-Joseph-Marie, marquis de Bouthillier-Chavigny, et Marthe-Joséphine-Marie. Cette dernière épouse, en 1872 le marquis Henri-Robert-Marie de La Rochelambert. Or il existe encore actuellement des descendants issus de cette union. M. de La Rochelambert, âgé aujourd'hui de 84 ans, demeure toujours au château d'Esternay. Sa bibliothèque contient toujours le *Répertoire des titres et papiers composant les archives de M. le marquis de Chavigny*, décrit dans le manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises d'Olivier (16), ainsi que de nombreux livres aux armes des Bouthillier. C'est un document important, qu'il nous a permis de consulter. Il est difficile de se faire une idée exacte d'autres archives éventuellement conservées par M. de La Rochelambert. Il n'y a, selon lui, rien d'autre à Esternay que quelques livres aux armes des Bouthillier, mais Mme Catherine Marion, directeur des Archives de la Marne, nous écrit que celles-ci ont été dépositaires, dans les années soixante, d'une «vingtaine de liasses de vrac complet, dans lequel on [doit] trouver les archives de la seigneurie, des documents concernant le maréchal Fabert et des archives de la

15 - Avenel (Georges d'), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, Paris, t. V, 1863, p. 917.

16 - Olivier (Eugène), Hermal (Georges) et Roton (R. de), *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, Paris, vol. 20, 1931, pl. 1983 v°.

famille Bouthillier-Chavigny». Depuis, M. de La Rochelambert aurait repris son bien, non classé.

Enfin, s'il y a encore des Bouthillier-Chavigny en vie, c'est au Canada ou aux Etats-Unis qu'ils se trouvent. Charles-Marie-Claude, comte, puis marquis de Bouthillier-Chavigny, né à Paris le 25 octobre 1856, est mort à Arlington-Heights dans le Massachussetts le 10 juillet 1911. Il a eu huit enfants nés à Saint-Mathias-sur-Richelieu au Québec. La dernière trace que l'on a est celle de Gilberte de Bouthillier-Chavigny qui habitait, en 1966, au 56 West 11th street à New York (17).

Les sources notariales

Les archives notariales d'Angoulême :

Les archives notariales d'Angoulême ont été une source importante. L'acte le plus ancien concernant le père de Denis, Sébastien Bouthillier, date de 1532. Peut-être l'acte le plus important trouvé là-bas est-il son contrat de mariage passé par devant le notaire Etienne Maquelilan le 31 octobre 1538. Le nombre des minutes notariales concernant la famille Bouthillier s'élève à 40 environ, de 1532 à 1621.

Le minutier central des notaires parisiens :

La base de notre travail est constituée par les archives notariales du minutier central parisien. Nos recherches ont consisté à établir une série continue de documents depuis l'installation de Denis Bouthillier à Paris en 1571 jusqu'à sa mort en 1621.

La méthode utilisée a consisté à dépouiller systématiquement toutes les liasses, de 1579 à 1587 pour l'étude XXIII, et de 1585 à 1622 pour l'étude LXXIII : c'est-à-dire 15 liasses pour l'étude XXIII (des liasses 193 à 208) et une centaine pour l'étude LXXIII (des liasses 208 à 302).

Le nombre d'actes passés par Denis dans l'étude XXIII entre 1579 et 1587 s'élève à 15 ; il est de 186 pour l'étude LXXIII de 1585 à 1621. On remarque qu'il n'y passe que des actes avec des personnages de rang social inférieur ou à peu près égal au sien, et si l'autre partie est d'un rang supérieur, c'est qu'elle est de la famille (par exemple, les Barjot) et que Denis s'occupe particulière-

17 - Cadoret (Olivier de), *[La famille de Bouthillier, XVIIIe-XXe siècle]*, dans *Héraldique et généalogie*, 1983, n° 3, pp. 292-293.

ment de ses affaires. Sans doute Denis a-t-il passé des actes avec des personnages au rang supérieur au sien, mais, pour la plupart, ces actes nous échappent, car ils ont dû être passés dans les études de ces personnages. Ceci est d'autant plus vrai que, selon tous les dires de l'époque, il est un avocat célèbre et qu'il a donc dû défendre la cause de personnages éminents, comme en témoigne le procès entre la princesse de Condé et la duchesse de Longueville en 1596, où Denis est l'avocat de la princesse de Condé (18). Il manque donc sans doute un certain nombre d'actes notariés assez importants concernant Denis et ils seront difficiles à trouver. C'est peut-être là que réside la principale difficulté d'une histoire sociale des avocats.

Les sources judiciaires

Il serait nécessaire, pour une bonne étude sociale d'un avocat, de connaître sa vie professionnelle. Ici commencent les véritables difficultés, car les sources qui permettent de cerner la clientèle d'un avocat plaidant sont d'un maniement difficile. Ce sont les registres des Plaidoiries du Parlement de Paris. Il n'existe aucun instrument de recherches facilitant l'exploitation de ces sources ; et qui veut savoir quelles causes tel avocat a plaidées est contraint de parcourir l'un après l'autre les quelque 500 feuillets de parchemin qui constituent en moyenne un de ces registres. Comme, le plus souvent, il faut une douzaine de registres pour couvrir une année (environ un par mois), on peut facilement avoir une idée du nombre de registres qu'il faudrait dépouiller pour couvrir la carrière d'un avocat plaidant. Etant donné, de plus, qu'il n'existe aucune table ni index et que les noms des avocats sont perdus sans distinction dans la masse du texte, il faut passer beaucoup de temps pour ne récolter que de maigres informations, au risque d'en laisser échapper quelques-unes.

Plus précisément, si l'on considère la période de novembre 1585 à août 1621, ôtée la période 1590-1593 durant laquelle Denis est à Tours, le nombre de registres s'élève à 281, auxquels il faut ajouter les registres des Plaidoiries du parlement de Tours de 1590 à 1593, ce qui fait au total 293 registres.

Une recherche analogue est impossible à faire pour les avocats au Grand Conseil à la fin du XVI^e siècle, car on ne conserve des plumitifs d'audience de cette cour qu'à partir de 1611.

18 - AN, Xla 5182, f° 317 v° (18 mars 1596).

La bibliographie

Travaux sur les avocats :

Le nombre de travaux sur le milieu des avocats est très réduit. L'ouvrage de référence est celui de Roland Delachenal qui date de 1885. Depuis ce temps, la seule entreprise d'envergure est l'histoire du barreau de Toulouse, qui date de 1992, sous la direction de M. Jean-Louis Gazzaniga, mais cette histoire ne commence qu'au XVIII^e siècle. Il faut parler aussi de la création, en 1989, de la *Revue de la Société Internationale de l'Histoire de la Profession d'Avocat*, également sous la direction de M. Gazzaniga. Cette revue est encore toute jeune et ne connaît que six numéros. Il y a aussi un certain nombre d'ouvrages qui ne présentent guère d'intérêt et qui sont même à éviter, comme celui de Fournel (19) et celui de Boucher-d'Argis.

On remarque, enfin, que les études publiées sur les avocats, et sur les milieux parlementaires en général, possèdent deux traits caractéristiques. Elles datent, pour la plupart, du XIX^e siècle, et beaucoup ont été écrites non par des historiens, mais par des magistrats. Par exemple, l'avocat Paillet prononce, à la rentrée du barreau de Paris, le 13 décembre 1855, un éloge de Pierre Pithou, et l'avocat Merville fait, à la rentrée des conférences de l'Ordre des avocats, le 11 octobre 1847, un discours sur Dumoulin. Roland Delachenal lui-même, pourtant ancien élève de l'Ecole des Chartes, est un avocat.

Les origines de la famille Bouthillier

Les plus vieilles mentions de la famille Bouthillier remontent au XIV^e siècle avec le contrat de mariage entre Quentin Bouthillier et mademoiselle Dautrestre, fille de Jacques Chatelain de Bar, le 1^{er} mars 1363 (20). En 1410, on trouve trace d'un traité entre Huguenin et Géline Bouthillier (21). Mais les premières mentions vraiment intéressantes datent de la fin du XV^e siècle, avec un rôle des nobles du duché de Bretagne assemblés à Dol : Jean

19 - On peut prendre pour exemple la façon dont Fournel explique l'arrêt du Parlement qui a suscité la grève des avocats en 1602 : à la page 111 du tome I, il dit que c'est la conséquence d'une intrigue des parlementaires contre les avocats, mettant ainsi en relief une opposition entre ces deux milieux ; à la page 387 du tome II, avocats et parlementaires s'entendent pour le mieux.

20 - Répertoire Bouthillier, f° 76 v°.

21 - *ibid.*, f° 6 r°, 19 juillet 1410

Bouthillier, sire de Maupertuis, y est dit chambellan et conseiller du duc de Bretagne, capitaine de Dol (22). On trouve chez le Père Anselme que «Jean Goyon, mort avant 1219, (...) eut pour fils Guillaume Goyon, père de Philipote Goyon, laquelle épousa Guillaume le Boutheiller, seigneur de la Chesnaye, et lui porta les terres des Landes et de Maupertuis» (23). La terre de Maupertuis la plus proche de la région de Dol est située sensiblement au sud-est de Dinan, dans la commune des Champs-Géraux (24). Charles VIII fait don à Jean Bouthillier de la terre de Jugon (25), le 16 décembre 1491 (26) (la terre de Maupertuis choisie est ainsi située à mi-chemin entre Jugon et Dol). Le 19 août 1498, un mandement lui accorde le droit d'élever justice patibulaire. Il est alors chambellan de la reine Anne, duchesse de Bretagne (27). Jusqu'à cette date au moins, les Bouthillier sont installés en Bretagne. Les quarante années qui suivent sont pleines de mystère, car on retrouve Sébastien Bouthillier, le père de Denis, à Angoulême en 1532 (28). Pourquoi les Bouthillier ont-ils ainsi «déménagé» de Bretagne en Angoumois ? Aucune réponse n'a pu être trouvée jusqu'ici, car Claude de France, la fille d'Anne de Bretagne, au service de qui Jean Bouthillier aurait pu se mettre après la mort de la duchesse Anne, ne s'est jamais installée sur les terres natales de François d'Angoulême, son époux.

Le 31 octobre 1538, Sébastien Bouthillier, licencié es lois, avocat au siège royal de la sénéchaussée d'Angoulême, épouse Catherine Delage, fille de Guillemine Boessot et de Denis Delage, procureur au siège de la

22 - *ibid.*, f° 18 r°, 4 septembre 1482. Il faudrait essayer de vérifier ces mentions par quelques recherches aux archives départementales de l'Ille-et-Vilaine.

23 - P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris, 1730, t. V, p. 375.

24 - Pour mémoire, voici la liste des Maupertuis se trouvant dans la région (département des Côtes-d'Armor) : 1°) arr. Saint-Brieuc, cant. Quintin, comm. Le Féil; 2°) arr. Saint-Brieuc, cant. Loudéac, comm. Loudéac; 3°) arr. Saint-Brieuc, cant. Uzel, comm. Merléac; 4°) arr. Saint-Brieuc, cant. La Chèze, comm. Plémet; 5°) arr. Saint-Brieuc, cant. Ploufragan, comm. Ploufragan.

25 - Répertoire Bouthillier, f° 10 r°.

26 - Jugon-les-lacs, Côtes-d'Armor, arr. Dinan, ch.-l. de cant.

27 - Répertoire Bouthillier, f° 10 v°.

28 - AD Charente, 2 E 1247, 28 décembre 1532, donation entre vifs par Pierre Alardin, curé de Balzac et de Vindelle, d'une maison sise à Angoulême à «Bastien Bouteiller, gradué en droit, avocat postulant au siège de la senechaussee d'Angoulmois, et Pierre Bouteiller, son frere, ses nepveux».

sénéchaussée (29). Les familles Delage et Boessot ont, depuis un certain temps déjà, des responsabilités importantes à Angoulême, notamment au sein du corps de ville, car on trouve mention dès 1492, dans le registre du corps de ville, d'un Simon Boessot ainsi que d'un Guillemot et d'un Phelipot Delage parmi les échevins, et en 1498, dans une liste des maires, échevins, conseillers et pairs de la ville d'Angoulême, on retrouve Simon et Phelipot au nombre des conseillers (30). En 1530, Denis Delage fait partie des pairs.

Trois des six témoins qui signent au bas du contrat de mariage de Sébastien sont, comme lui, des licenciés es lois. Parmi eux, François Debar est lieutenant particulier et général d'Angoulême, et Pierre Boessot, un ancien maire (31), est juge prévôtal de la châtellenie d'Angoulême. Aymard Lecoq, seigneur des Forges, le troisième, est reçu, quelques années plus tard, le 14 août 1552, en l'office d'échevin à la place de Bernard de Marcillac, sr de Vouillac, un autre témoin au mariage. L'entourage de Sébastien est largement constitué d'hommes de lois, souvent membres du corps de ville.

Hormis son beau-père, Sébastien est le seul, dans son contrat de mariage, à n'être pas dit écuyer. Tous les témoins le sont. Pourtant, en 1562, dans une liste du corps de ville où on le retrouve parmi les conseillers, son nom est cette fois suivi de la mention «écuyer» (32), et l'on trouve la même dénomination pour son fils François dans un acte de 1579 (33) et un autre de 1580 (34). Il est plutôt naturel de penser que Sébastien fait partie de la petite noblesse, si l'on suppose que son père a été chambellan du duc François II et de la duchesse Anne de Bretagne. De plus, le corps de ville d'Angoulême bénéficie d'un privilège de nobilitation octroyé par Louis XII le 19 juin 1507 :

«... donnons et octroyons (...) ausdicts maire, eschevins, conseillers et pers de lad. ville presens et advenir qui sont vingt cinq tant eschevins que conseillers seulement qu'ils soient, eulx et leurs successeurs et leur posterité et lignee nee et a naistre de loyal mariage, nobles...» (35)

29 - AD Charente, 2 E 965, 31 octobre 1538.

30 - AM Angoulême, AA 5, registre du corps de ville, f° 20 v°-f° 21 r°, 17 mars 1498.

31 - AM Angoulême, AA 6, registre du corps de ville, f° 1 v°, 1519.

32 - AD Charente, 2 E 967, 2 avril 1562, procuration par le corps de ville d'Angoulême.

33 - AD Charente, 2 E 1041, 20 juillet 1579.

34 - AD Charente, 2 E 1042, 3 août 1580.

35 - AM Angoulême, AA 5, registre du corps de ville, f° 70-71.

Ce privilège fait l'objet d'un renouvellement par François 1er en décembre 1516 et en 1537 (36). Henri II confirme encore ces acquis (37), ainsi que ses successeurs en 1559, 1565 et 1582 (38). La noblesse attribuée aux maires, échevins et conseillers d'Angoulême est supprimée en mars 1667 par Louis XIV, qui oblige, sous peine de déchéance, les descendants des officiers qu'avaient acquis ce privilège par l'exercice de leur fonction, à payer de nouvelles taxes (39). Un arrêt de la cour des aides de Paris de mars 1612, qui évoque à soi une instance entre Denis Bouthillier et le fermier des aides, déclare Denis noble et issu de race noble (40). Ce dernier sera lui-même dit, de temps en temps, écuyer, et, toujours, «noble homme».

La dot de Catherine Delage s'élève à 700 livres : 600 livres de la part de Denis, son père, et 100 livres de la part de sa tante, Catherine Boessot, dame de Puyregnault, qui lui donne en plus une pièce de pré d'un demi-journal situé sur l'île de Gerce en la rivière de Charente. C'est peu, surtout si l'on compare avec la moyenne des dots apportées par les femmes d'avocats parisiens à leur mariage à la même époque. Selon Bernard Quilliet, cette moyenne se situerait entre 2000 et 6000 livres et plus précisément vers 3000 livres (41). Si Sébastien est issu de la petite noblesse, il appartient à un milieu assez modeste.

En juillet 1542, il est compté parmi les pairs de la ville (42). Il fait partie des conseillers en 1558 (43), 1562 (44), 1569 (45), et il est reçu échevin le

36 - Chancel (Charles de), *Programme d'une étude sur l'origine, l'état primitif et les institutions successives dans la ville et commune d'Angoulême*, dans *Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente*, 1850, p. 23.

37 - *ibid.*, p. 24.

38 - *ibid.*, p. 26.

39 - Babinet de Rencogne (G.), *Les Confirmations de noblesse de l'échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et Louis XI*, dans *Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente*, 1867, p. 282.

40 - Répertoire Bouthillier, f° 18 r°.

41 - Quilliet (Bernard), *La Situation sociale des avocats au Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance (1480-1560)*, dans *Espace, idéologie et société au XVIe siècle*, 1975, p. 135.

42 - AD Charente, 2 E 966, 7 juillet 1542, délibération du corps de ville.

43 - Sanson (Jean), *Les Noms et ordre des maires, eschevins, conseillers d'Angoulême*, Angoulême, 1651.

44 - AD Charente, 2 E 967, 2 avril 1562.

45 - Sanson (Jean), *Les Noms et ordre des maires, eschevins, conseillers d'Angoulême*, Angoulême, 1651.

2 septembre 1569 à la place d'Hélie Dexmier (46). Il est également sénéchal du diocèse d'Angoulême (47) et du comté de La Rochefoucauld (48). Si l'on en croit Denis, son fils, il est député de son pays aux Etats généraux d'Orléans en 1560 (49). Sans doute Sébastien Bouthillier meurt-il au cours de l'année 1570, car c'est au cours de cette année-là qu'il est remplacé en l'office d'échevin par Jacques Baron (50), et l'on voit pour la première fois apparaître Denis, son fils, dans les minutes notariales, comme si, à partir de cette date, celui-ci prenait les affaires en main (51). Tout au moins meurt-il avant 1573, comme le montre le contrat de mariage de sa fille Catherine (52).

Les frères et sœurs de Denis

Six enfants, trois filles et trois garçons, sont nés du mariage de Sébastien Bouthillier avec Catherine Delage. Nous parlerons d'abord des filles, puis des garçons, dans l'ignorance de leurs âges relatifs, sinon que Denis est l'aîné des garçons (53).

Pour deux des trois filles, les contrats de mariage ont pu être retrouvés, qui livrent des informations précieuses. Ce n'est le cas que pour un seul des garçons.

Catherine Bouthillier épouse Martial Cheyn, sr du Pont, en 1573. Ce dernier est alors capitaine pour le roi de trois cents hommes de pied, et homme d'armes de la compagnie du sr de Sansac (54). En 1585, il est premier

46 - *ibid.*

47 - AD Charente, G 203, 20 janvier 1567, procuration du cardinal de La Bourdaisière à Toussaint Verdier, procureur au présidial d'Angoulême, pour désavouer Sébastien Bouthillier, son sénéchal.

48 - AD Charente, 2 E 1044, 5 avril 1585.

49 - *Reponce de Denys Bouthillier... sur le privilege de la fierté de saint Romain*, Paris, 1608, p. 103.

50 - Sanson (Jean), *Les Noms et ordre des maires, eschevins, conseillers d'Angoulême*, Angoulême, 1651.

51 - AD Charente, 2 E 1037, 22 novembre 1570.

52 - AD Charente, 2 E 1038, 12 mai 1573 : Catherine Bouthillier, fille de «Catherine Delage et feu Sébastien Bouthillier».

53 - AN, Y 123, f° 298 r°, 2 octobre 1581.

54 - AD Charente, 2 E 1038, 12 mai 1573.

homme d'armes de la compagnie du duc de Montpensier (55). On le retrouve maître de camp d'un régiment de gens de pied pour le service du roi en 1593 (56). Catherine épouse donc un homme issu de la petite noblesse du pays. Ils resteront toujours établis dans la région et demeureront longtemps au bourg de Louneau. La dot de Catherine s'élève à 1500 livres, c'est-à-dire un peu plus du double de ce qu'était celle de sa mère trente-cinq ans auparavant. Cependant, une dot de 1500 livres est une dot moyenne.

Marie Bouthillier épouse Emery Pasquet en 1581 (57). Ce dernier est procureur au présidial d'Angoulême. Il sera ensuite greffier de la prévôté d'Angoulême (58). La dot de Marie est à peu près équivalente à celle de sa sœur quelques années plus tôt : 1350 livres.

Quand à Suzanne, la troisième fille de Sébastien, elle épouse, elle aussi, un procureur au présidial d'Angoulême : Pierre Dubois (59).

La confrontation des contrats de mariage de Catherine et Marie avec celui de leurs parents indique qu'en quarante ans, peu de choses ont évolué. Certes, les dots ont doublé, mais l'origine sociale des témoins qui signent au bas des contrats n'a pas changé. En 1538, il y avait un lieutenant général et particulier et juge prévôtal parmi les témoins au mariage de Sébastien. En 1581, le contrat de Marie livre les signatures d'un lieutenant général et d'un lieutenant criminel (60).

François Bouthillier, élu en Angoumois, épouse d'abord Isabeau Guignier, qui meurt en 1585 (61), puis Marguerite Lambert (62). On ne sait malheureusement rien sur ces familles Guimier et Lambert et pas beaucoup plus sur François lui-même. C'est lui qui, après le départ de Denis pour Paris, s'oc-

55 - AD Charente, 2 E 1044, 5 avril 1585.

56 - AD Charente, 2 E 1047, 12 septembre 1593.

57 - AD Charente, 2 E 1042, 8 octobre 1581.

58 - AD Charente, 2 E 1044, 5 avril 1585.

59 - *ibid.*

60 - François Nesmond, lieutenant général d'Angoumois ; François de Lizée, lieutenant criminel d'Angoumois.

61 - AD Charente, 2 E 1044, 9 avril 1585, testament d'Isabeau Guignier.

62 - AD Charente, 2 E 515, 30 janvier 1605.

cupe des affaires de la famille, autant de celles de sa mère que de celles de son frère (63).

Ce n'est qu'en 1576 qu'on a la première trace de Jean Bouthillier ; il est alors avocat au Grand Conseil, en même temps que Denis (64). Quelque temps plus tard, en 1581, année de son mariage, il est avocat au Parlement de Paris. Sa femme est Madeleine Thénart, fille de Jean Thénart, procureur au Parlement de Paris, et de Madeleine Guimier. Parmi les témoins au mariage, on trouve Denis, Nicolas Legras, sr de Bergency-en-Othe et de Fontaine-la-Gaillarde, bourgeois de Paris, tuteur et curateur de la future, Anne Guimier, sa femme et tante de Madeleine, et Simon Legras, avocat au Parlement. La dot se compose de la moitié de la maison où logent les époux Legras et d'une rente annuelle de 250 livres constituée par Marie Fernel, veuve de Philibert Barjot, à cause du travail que Jean a fourni pour la conduite de ses affaires pendant quatre ans. De plus, ce dernier constitue à sa femme un douaire de 200 livres de rente (65). Si la rente de Marie Fernel n'était pas une donation entre vifs mais qu'elle fût partie de la dot, cette dot serait une dot moyenne d'une femme d'avocat de l'époque (66). De par son installation à Paris et son entrée dans le milieu des avocats de la capitale, Jean ne fait déjà plus partie de son milieu d'origine, ce que confirment la dot de sa femme, le douaire qu'il lui constitue et le statut social des témoins à son mariage. Il meurt entre 1581 et 1585, date à laquelle a lieu le partage de ses biens (67).

Destinée des nièces de Denis

D'Isabeau Guignier, François Bouthillier n'a qu'une fille, Catherine, mariée à Jean Orson, marchand à Angoulême (68).

Suzanne a au moins trois filles de Pierre Dubois : Catherine, Marie et Jeanne. La première épouse, en 1607, le fils d'un marchand d'Angoulême, Etienne Jargillon. Sa dot s'élève à 3000 livres (69). La seconde épouse, en 1617,

63 - AD Charente, 2 E 1041, 3 novembre 1578 et 20 juillet 1579 ; 2 E 1042, 3 août 1580 ; 2 E 1043, 25 mars 1583 ; 2 E 1044, 23 janvier 1584.

64 - AD Charente, 2 E 1040, 8 novembre 1576.

65 - AN, Y 123, f° 297-299, 2 octobre 1581.

66 - cf. *supra* Quilliet (Bernard)...

67 - AD Charente, 2 E 1044, 5 avril 1585.

68 - AD Charente, 2 E 1044, 9 avril 1585.

69 - AD Charente, 2 E 516, 3 mai 1607.

Blaise Deprahec, avocat au présidial d'Angoumois, et sa dot est également de 3000 livres (70).

Ce petit échantillon montre que le statut social des époux reste inchangé de génération en génération et que, depuis Sébastien, peu de choses ont évolué pour les Bouthillier demeurés à Angoulême.

Les biens de la famille Bouthillier à Angoulême

Le contrat le plus ancien concernant les Bouthillier trouvé dans les archives notariales est une donation faite à Sébastien et à son frère par leur oncle d'une maison située dans la paroisse Saint-Paul à Angoulême (71). Cette maison est probablement revenue tout entière à Sébastien puisque sa veuve en vend une partie (une étable et un fenjou) en 1575 (72). On ne rencontre pas assez souvent ce genre de document pour avoir une idée très précise des biens immobiliers et fonciers des Bouthillier ; et l'on a encore plus de mal à évaluer les revenus et biens meubles.

En 1535, Sébastien prête foi et hommage au roi pour la terre des Montagnes (73), qui est la résidence habituelle des Bouthillier (74) ; c'est là, à dix kilomètres au nord d'Angoulême, que se retire Catherine Delage après la mort de son mari. Il possède également un demi journal de pré sur l'île de Gerce (75), la quarte partie des moulins à eau et écluses situés sur la rivière de Touvre, d'une valeur de 80 livres (76), une maison à Angoulême, paroisse Saint-André (77), une pièce de pré de quatre journaux sur la rivière de la Grange-l'Abbé, d'une valeur de 66 écus deux tiers (78), une petite maison au bourg de Loumeau, d'une valeur de 75 écus (79). On passe sous silence les trois ou quatre constitutions ou rachats de rentes qui, par leur rareté, ne sont d'aucun intérêt.

70 - AD Charente, 2 E 520, 31 janvier 1617.

71 - AD Charente, 2 E 1247, 28 décembre 1532.

72 - AD Charente, 2 E 1040, 3 juillet 1575.

73 - Répertoire Bouthillier, f° 20 r°, 30 juin 1535.

74 - Charente, arr. Angoulême, cant. Le Gond-Pontouvre, comm. Champniers.

75 - AD Charente, 2 E 965, 31 octobre 1538.

76 - AD Charente, 2 E 1249, 15 juillet 1539.

77 - AD Charente, 2 E 1040, 8 novembre 1576.

78 - AD Charente, AD Charente, 2 E 1042, 3 août 1580.

79 - AD Charente, 2 E 1044, 23 janvier 1584.

Même après son installation à Paris, Denis continuera à garder des liens étroits avec son pays d'origine. De 1570 à 1606, il fait partie des conseillers de la ville d'Angoulême (80), et il continue à s'occuper des biens qu'il conserve là-bas, par l'intermédiaire de ses beaux-frères Emery Pasquet (81) et Pierre Dubois (82), ou d'amis comme Etienne de Villotreys, marchand bourgeois (83), ou Pierre Gautier, avocat au présidial (84). En 1612, Denis acquiert encore des droits sur une maison sise au village des Montagnes (85), dont il reste le seigneur jusqu'à sa mort. On trouvera des traces de relations entre Claude Bouthillier, alors surintendant des Finances, et la famille Pasquet jusqu'en 1636. C'est en effet chez lui que s'installera Pierre Pasquet, fils d'Emery, quand il aura besoin de loger quelque temps à Paris (86).

Denis ne se contente pas de gérer les biens dont il a hérités ou qu'il a acquis avant son départ ; il continue à acquérir un certain nombre de biens meubles et immeubles (87). Il reçoit de temps en temps chez lui des amis d'Angoulême, comme Françoise de Lagebaston et Antoinette Aubin, veuve de Louis Estivalle, conseiller au présidial d'Angoumois (88). Ses relations avec Angoulême restent actives, même après qu'il s'est bien «intégré» au milieu parisien.

L'installation de Denis à Paris

C'est entre 1570 et 1572 que Denis s'installe à Paris. L'avocat au présidial d'Angoumois devient avocat au Grand Conseil. La première trace de son nouveau titre apparaît dans l'expédition d'une transaction datée du 22 avril 1572 (89). Sur ses débuts entre 1572 et 1579, date à laquelle il achète sa maison

80 - Sanson (Jean), *Les Noms et ordre des maires, eschevins, conseillers d'Angoulême*, Angoulême, 1651.

81 - AD Charente, 2 E 1046, 17 janvier 1591, procuration.

82 - AD Charente, 2 E 517, 19 février 1609, procuration.

83 - AD Charente, 2 E 1038, 12 mai 1573 ; 2 E 1046, 2 mai 1591.

84 - MC, ét. XXIII, 197, 19 juin 1579.

85 - AD Charente, 2 E 518, 21 mai 1612.

86 - AD Charente, 2 E 978, 27 septembre 1636.

87 - AD Charente, 2 E 517, 19 février 1609 ; 2 E 518, 21 mai 1612.

88 - MC, ét. XXIII, 208, 19 mars 1587.

89 - AN, M 355, dossier 12, par devant Gautier et Tesseron, notaires royaux à Angoulême.

rue du Battoir, on ne sait pas grand-chose. En 1572, il «demeure (...) a la suite du Grand Conseil» (90), mention qui reste d'autant plus obscure qu'elle apparaît dans un autre acte à propos, cette fois, d'un conseiller au Grand Conseil : «Nicolas Sayne, sr de Chambellan, conseiller du roy en son Grand Conseil, demeurant a Dijon, estant de present a la suite dud. conseil pour l'exercice de sond. estat» (91). Les membres du Grand Conseil disposent-ils d'une sorte de «logement de fonction» provisoire avant d'avoir pu trouver une maison ? Il est probable que Denis n'est pas resté longtemps dans cette situation puisqu'il se marie en 1576.

La date du mariage n'est connue précisément que par le répertoire Bouthillier (92), car le contrat de mariage lui-même n'a pas encore été trouvé. La femme de Denis est Claude de Macheco, fille d'André, sr de la Grange-du-Pré et du Creuso, conseiller du roi et auditeur en la chambre des comptes de Dijon, et de Françoise Barjot (93). Son grand-père, Chrétien de Macheco, était conseiller au Parlement de Dijon et un de ses grands oncles, Guy de Moreau, président au même Parlement (94).

On ne commence à véritablement bien suivre Denis qu'à partir de 1579, c'est-à-dire seulement depuis le jour où il achète sa première maison, rue du Battoir, dans la paroisse Saint-Côme.

L'achat de la maison

Denis achète sa maison à Marie Lamoignon, veuve de Louis Olivier, seigneur d'Arreau et bailli du comté d'Eu, moyennant la somme de 1200 écus et 83 écus et un tiers de rente (95). Ce mode de paiement révèle que Denis ne dispose pas immédiatement de la somme équivalant au prix de la maison. Il verse donc 1200 écus le jour de la vente, c'est-à-dire le 20 mai 1579, et s'engage à verser 83 écus un tiers par an tant qu'il n'aura pas payé le reste du prix de la maison. Cette somme qui lui reste à payer équivaut au principal de la rente, c'est-à-dire, si l'on considère que les rentes sont le plus souvent constituées au denier 12 à cette époque, à 1000 écus. On s'aperçoit ainsi que le jour de l'achat,

90 - *ibid.*

91 - MC. ét. XXIII, 199, 26 août 1581.

92 - Répertoire Bouthillier, f° 76 v°, 26 septembre 1576.

93 - BN, Cabinet d'Hozier, 220.

94 - *ibid.*

95 - MC, ét. XXIII, 197, 20 mai 1579.

il manque à Denis plus de 40 % de la somme à payer. De par la description qui en est faite, il s'agit d'une belle maison,

consistant en quatre chambres, garderobbes, une salle, grenier, troys caves voutees et ung caveron, court, puits, cuisine et aultres appartenances de lad. maison, tenant d'une part à Me Chaudon, conseiller du roy et maistre des requestes ordinaires de son hostel, d'aulture part a la veuve et heritiere de feu Me Claude Colanges, en son vivant procureur en la court de parlement, aboutissant par derriere au cymetiere Saint Andre des Ars et d'aulture bout pardevant sur la rue du Batouer, en laquelle rue du Batouer est assize lad. maison en la censive des religieulx, abbé et couvent Saint Germain des Prez les Paris et chargee envers eulx de six deniers tournois ou parisis de cens.

Moins d'un an après, le 19 avril 1580, il rachète la rente (96). Le prix de la maison aura ainsi atteint 2283 écus un tiers : les 2200 écus du prix initial et les intérêts (8,3 %) de la somme restant à payer. Il est à noter qu'au début de sa carrière à Paris, Denis n'a pas les moyens de payer 2200 écus en une seule fois.

Les liens avec la famille Barjot

On a vu que Claude de Macheco, la femme de Denis, était la fille de François Barjot et d'André de Macheco, sr de Marcilly (97). François Barjot a deux frères qui, en 1570, sont ou ont été présidents au Grand Conseil : Claude et Philbert Barjot (98). C'est Claude qui est président quand Denis y devient avocat.

Après 1576, les histoires de ces deux familles sont très liées. A la date de son mariage, cela faisait quatre ans que Jean Bouthillier s'occupait des affaires de Marie Fernel, la veuve de Philbert Barjot. En 1580, on le voit demander à la cour d'évoquer le principal d'une affaire touchant au remboursement d'une somme à elle due (99). Denis, lui, s'occupe des affaires de son collègue,

96 - MC, ét. XXIII, 198.

97 - Le mariage a lieu en 1546 (BN, Dossiers bleus 58).

98 - Philbert Barjot, sr de Marchefray et d'Auneuil, est d'abord maître à la chambre des comptes de Dijon en 1548 ; il devient maître des requêtes le 3 mai 1558, puis président au Grand Conseil le 24 du même mois. Son frère Claude, sr de Moussy (au Vexin français) et de Roncé (près de l'Île-Bouchard en Touraine) est d'abord avocat du roi en Bretagne, puis conseiller au Parlement de Paris le 21 février 1567, maître des requêtes le 30 novembre de la même année, et président au Grand Conseil à la suite de son frère le 30 octobre 1570. Il est nommé conseiller d'Etat un peu après 1572 et meurt le 28 mai 1593. (BNF, ms. fr. 32 989, *Premiers présidents, présidents et conseillers au Grand Conseil* [par Guiblet]).

99 - AN, Xla 5090, 22 avril 1580, f° 257 v°.

l'avocat au Parlement Claude Barjot, sr de Chaufailles : il reçoit pour lui 200 écus de François de Lyon, ancien président à la cour des monnaies de Paris (100). Très nombreux sont les actes notariés où l'on voit Denis s'occuper des affaires de la famille Barjot. Le premier date de 1579 : il concerne un héritage de Claude de Macheco après la mort d'Antoine Barjot, sr de Bonametz, frère des deux présidents au Grand Conseil (101). Plus d'un tiers des minutes notariales trouvées au minutier central dans les études fréquentées par Denis ont un rapport direct avec les Barjot. Très tôt, Denis a des liens très forts avec cette famille et ceci, comme le fait remarquer Abel de Sainte-Marthe (102), sera certainement déterminant dans l'évolution de sa carrière.

Denis et Richelieu

Une tradition affirme qu'après la mort de son père, en 1590, et pendant ses études au collège, le jeune Armand-Jean du Plessis aurait été élevé chez Denis Bouthillier (103). Et l'on prend, non moins traditionnellement, comme explication de cette «adoption» que Denis aurait été clerc chez l'avocat François de La Porte, grand-père de Richelieu, en se basant sans doute sur le récit que fait l'abbé de Choisy (104). Toujours est-il que François de La Porte meurt très peu de temps (1572) après l'arrivée de Denis à Paris ; et c'est un personnage que nous n'avons jamais rencontré à travers les documents que nous avons trouvés.

Il est pourtant certain que des liens solides existent entre Richelieu et les enfants Bouthillier, particulièrement Sébastien et Claude, mais rien ne permet de dire ce que sont véritablement les débuts de cette relation. On peut penser sans trop de risques que, faisant partie du même milieu, les La Porte et les Bouthillier se voient volontiers (105). Les liens sont si forts entre Richelieu et Sébastien que, plus tard, on peut considérer ce dernier comme le confident

100 - MC. ét. XXIII, 2 octobre 1582.

101 - MC. ét. XXIII, 197, 4 juin 1579.

102 - *Scaevolæ et Abellii Sammarthanorum patris et filii opera latina et gallica...*, Lutetiae Parisiorum, 1633 : «Eum avunculus Philibertus Bariotus magni consilii princeps in eum consensum attraxit...».

103 - Bergin (Joseph), *L'Ascension de Richelieu*, Paris, 1994, p. 91.

104 - Choisy (François-Timoléon, abbé de), *op. cit.*

105 - Bergin (Joseph), *L'Ascension de Richelieu*, Paris, 1994, p. 92. M. Bergin suit en cela Denis Avenel (*La Jeunesse de Richelieu*, dans *Revue de questions historiques*, n° 6, 1869, p. 174).

de Richelieu. C'est d'ailleurs lui qui est envoyé à Rome en 1620 pour tenter d'obtenir la barrette pour Richelieu (106).

La seule trace que l'on ait trouvée concernant Richelieu lui-même est un bail par lequel Denis lui loue sa maison rue du Battoir, en 1611, pour trois ans (107). De plus, Denis n'est pas complètement étranger à la famille de Richelieu, puisqu'il est pris, en 1605, comme conseiller pour un accord entre Léonor Barjot et René de Vignerot, sr de Pontcourlay (108), mari de Françoise du Plessis, elle-même femme en premières noces de Jean-Baptiste de Beauvau, et le même Léonor Barjot, cousin de Claude de Macheco, était marié à Renée de Beauvau.

Bien qu'elles aient été, en partie déjà, étudiées par Orest Ranum, les relations de Claude Bouthillier avec Richelieu seront beaucoup plus largement traitées dans la suite de notre travail.

Nous évoquerons cependant, un personnage qui fera partie de la maison de Richelieu et qui a commencé sa «carrière» chez Denis. Il s'agit de Vincent Langlois. On le voit intervenir pour la première fois en 1598, comme prête-nom de Denis, à propos d'un bail judiciaire. Il est alors dit «bourgeois de Paris» (109). En 1609, il porte le titre de payeur de la gendarmerie de France (110). En 1610, pour la première et dernière fois, il est dit «clerc de Denis Bouthillier» (111). A la fin de cette même année, il est secrétaire du duc de Condé (112). Et il apparaît pour la dernière fois en 1612 (113). Malgré ces fréquents changements de titre, il semble qu'il s'agisse toujours du même personnage, car c'est toujours pour un Bouthillier qu'il travaille, et la signature est à chaque fois formée de la même façon. Dans les années 1620, son frère même, François Langlois, le célèbre pamphlétaire Fancan, est procureur de Claude (114). A la fin des années 1610, Vincent Langlois passe au service de Richelieu (115).

106 - *ibid.*, p. 278.

107 - MC, ét. LXXIII, 19 juin 1611.

108 - MC, ét. LXXIII, 259, 28 mai 1605.

109 - MC, ét. LXXIII, 236, 30 octobre 1598.

110 - MC, ét. LXXIII, 270, 8 janvier 1609.

111 - MC, ét. LXXIII, 273, 13 février 1610.

112 - MC, ét. LXXIII, 276, 23 décembre 1610.

113 - MC, ét. LXXIII, 281, 22 août 1612.

114 - MC, ét. CV, 569, 7 décembre 1620; 570, 15 mars 1621. En 1620, François Langlois, sr de Fancan, est chantre et chanoine de l'église Saint-Germain-L'Auxerrois.

115 - Bergin (Joseph). *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, 1987, p. 57.

La carrière de Denis

Nous ne connaissons la date de réception de Denis comme avocat au Parlement de Paris que par des voies détournées, car, comme on va le voir, nous n'avons plus les moyens de connaître directement la date de réception d'un avocat aux XVI^e et XVII^e siècles. Chaque année, les avocats doivent prêter serment devant le Parlement, comme l'exige l'ordonnance de Philippe-le-Hardi du 23 octobre 1274, et à cette occasion, leur nom est inscrit sur un registre matricule. Généralement, les nouveaux avocats sont admis le jour même où ceux qui ont déjà prêté le serment sont appelés à le renouveler, c'est-à-dire le jour où le Parlement tient son audience de rentrée, le 12 novembre, lendemain de la Saint-Martin d'hiver. Lorsqu'un avocat est reçu à une autre époque de l'année, on mentionne sa réception dans le registre des Plaidoiries en termes très brefs. L'inscription sur la matricule fixe le rang d'ancienneté de l'avocat, qui ne le perd plus, même s'il a, pendant quelque temps, cessé de plaider au Parlement pour aller exercer dans une autre juridiction. La matricule deviendra plus tard le tableau. Malheureusement, la plus grande partie de ces matricules a été perdue lors de l'incendie du Palais de Justice pendant la Commune. La plus ancienne liste d'avocats au Parlement de Paris se trouve en tête du règlement du 13 novembre 1340 (116). La seule série continue que l'on possède est classée sous la cote Xla 9327 aux Archives Nationales : c'est le registre matricule des avocats de 1706 à 1751. Pour le XVI^e siècle, la seule liste dont on ait la trace est celle de 1599, qui est publiée par Claude Joly dans les *Opuscles d'Antoine Loisel* (117) ; encore Joly s'en méfie-t-il (118). Denis Bouthillier y est mentionné.

On trouve des traces de la réception des avocats au Parlement dans le manuscrit 359 de la bibliothèque de l'Ordre des Avocats, qui est le catalogue des avocats établi par Guillaume Blanchard en 1725. Il y est fait mention d'un Denis Bouthillier, reçu le 8 août 1613 (119) ; mais il s'agit de Rancé, fils de Denis.

116 - AN, X2a 4, f° 18.

117 - *Divers opuscles tirez des memoires de M. Antoine Loisel, advocat au parlement*, pub. par Claude Joly, Paris, 1652, pp. 576-626.

118 - *ibid.*, p. 576 : « Cette liste ou matricule des advocats a esté trouvée parmi les papiers de M. Antoine Loisel, dans laquelle on n'a voulu rien changer quoy que (...) il y en puisse avoir quelques uns de répétez qui s'y trouvent sous de mesmes noms et surnoms ».

119 - Bibl. de l'Ordre des Avocats, ms 359, p. 321.

D'après les actes notariés, Denis est encore avocat au Grand Conseil en octobre 1585 (120), et on le voit plaider au Parlement pour la première fois en janvier 1586 (121). C'est donc qu'il a été reçu à la rentrée parlementaire du 12 novembre 1585.

Il reste à Paris au début de la Ligue, pendant l'année 1588 et une bonne partie de l'année 1589. On lui attribue, datant de cette époque, un libelle intitulé *Responce des vrais Catholiques françois a l'avertissement des Catholiques anglois pour l'exclusion du roi de Navarre de la couronne de France*, dans lequel il prend parti pour Henri de Bourbon contre la Ligue. Après juillet 1589, Denis disparaît des liasses des notaires parisiens (122). C'est qu'entre 1589 et 1594, il est à Tours. Il a fui, avec ses collègues du Parlement, la capitale et la Ligue (123). Comme nous le verrons plus loin, il met à profit ce séjour de quelques années en Touraine. Ce n'est, en effet, que trois après son retour à Paris, qu'il acquiert sa première seigneurie dans la région de Chinon.

Le dernier événement de la carrière de Denis est sa nomination comme conseiller d'Etat, le 2 février 1617. Nous n'avons comme trace de cette nomination qu'un brevet (124), pas une lettre patente, ce qui veut dire que Denis n'a été conseiller d'Etat que sur le papier, pas dans les faits. D'ailleurs, alors que le titre de conseiller d'Etat est le premier que l'on mentionne dans un acte notarié, jamais, après 1617, on ne le voit apparaître après le nom de Denis.

L'activité professionnelle de Denis

L'activité professionnelle de Denis est très riche et très diverse. Ses premières plaidoiries, en 1586, sont pour la famille Barjot (125). Les seuls registres des Plaidoiries que nous ayons pu dépouiller pour une période assez longue sont ceux de l'année 1596. Denis y est mentionné seize fois. Sur ces

120 - MC, ét. LXXIII, 209, 5 octobre 1585.

121 - AN, Xla 5133, f° 237 r°, 17 janvier 1586.

122 - Le dépouillement des liasses 218, 219 et 220 de l'étude LXXIII, qui couvrent les années 1590 et 1591, ne portent pas la trace de Denis. Pour les années 1592 et 1593, les minutes sont perdues, mais le répertoire microfilmé ne donne aucun acte de Denis.

123 - AD Charente, 2 E 1046, 17 janvier 1591 : «Denis Boutillier, advocat au parlement de Tours...».

124 - Répertoire Bouthillier, f° 17 v°.

125 - AN, Xla 5133, f° 237 r°, 17 janvier 1586 et f° 341 r°, 11 février 1586.

seize fois, il plaide treize fois et est pris trois fois pour tiers. La seule personne vraiment importante pour qui il plaide cette année-là est Françoise d'Orléans, princesse de Condé et de Soissons, demanderesse dans une affaire contre Marie de Bourbon, duchesse de Longueville (126).

Sans doute Denis se charge-t-il de causes importantes durant sa carrière, surtout si l'on suit ce qu'il en dit lui-même :

Vixi caussarum patronus per quadraginta sex annos in foro et inomnium oculis. Notæ sunt infinitis prope hominibus, et maxime his qui supremos magistratus in hoc regno administrant, imo et ipsis principibus, et tibi, si verum amares, non solum vitæ meæ, sed etiam familiæ actiones (127).

La cause la plus connue que Denis ait plaidée est celle de Claude d'Ossonvilliers, veuve de François de Montmorency, sr de Hallot, lieutenant pour le roi au bailliage de Rouen et Gisors. Celui-ci est tué le 13 septembre 1592 par le marquis d'Alègre, ancien gouverneur de Gisors. C'est Claude Pehu, sr de La Mothe, un des complices d'Alègre, qui se constitue prisonnier à sa place. Il ne risque pas grand-chose, car une tradition veut que, chaque année, le jour de l'Ascension, le chapitre de Rouen choisisse un meurtrier qui retrouve sa liberté après avoir soulevé et porté, au cours d'une procession, la chasse ou fierté de saint Romain. Le jour de l'Ascension 1593, Pehu, prenant la place d'Alègre, qui n'a pas le courage de se présenter en public, porte la chasse de saint Romain et est lavé du meurtre. Mais pour une fois, cette sainte démonstration ne suffit pas à mettre les assassins à l'abri des poursuites judiciaires. Entre 1593 et 1606, trois des complices d'Alègre sont exécutés. En 1606, Claude Pehu est arrêté à Paris et l'affaire est plaidée au Conseil pendant plusieurs journées consécutives, notamment par Denis pour la veuve de Montmorency-Hallot. Denis ne se cantonne d'ailleurs pas à la défense de la veuve : il attaque le privilège du chapitre de Rouen (128). Peine perdue, le privilège de la fierté de saint Romain restera en vigueur jusqu'en 1790 (129).

126 - AN, Xla 5182, f° 317 v°, 18 mars 1596.

127 - Dionysii Buthillerii *Contra Adrianum Behotium...*, Paris, 1613, p. 4.

128 - Reponce de Maistre Denys Bouthillier, advocat en la cour, sur le pretendu privilege de la fierté de saint Romain, contre la deffence des doyen, chanoine et chapitre de l'eglise cathedrale de Rouen..., Paris 1608.

129 - Floquet (Amable-Pierre), *Histoire du privilège de saint Romain...*, Rouen, 1833, vol. 2, p. 538.

Denis est aussi un des avocats ordinaires de l'Université (130), dont il est très proche, comme il le dit lui-même avec l'immodestie et la causticité qui le caractérise :

Omnes qui me norunt (sunt autem plurimi) satis superque testari possunt quænam mea semper fuit in universitatem voluntas, quanto semper in honore apud me fuerint reverendus Academiae rector, doctores, professores cæterique omnes qui in ea versantur. Sed nihil egeo testibus. Habeo apud me non litteras magisterii his similes quas, miser, dum in quodam obscuro universitatis fornice delitescebas quarundam preceptorum testimonio adeptus es, sed totius universitatis quæ numquam ab ea requisivi et quæ illa mihi cum elogio tradidit scripta testimonia (131).

C'est en cette qualité qu'il assiste, en 1611, l'avocat La Martelière dans son plaidoyer contre les Jésuites (132), au moment où l'Université cherche à faire fermer le collège de Clermont.

Il ne faut pas croire pour autant que Denis est hostile aux Jésuites. S'il aide La Martelière dans son plaidoyer, c'est parce qu'il est avocat de l'Université, car Denis travaille aussi bien pour les mêmes Jésuites. En 1606, il écrit à leur usage un avis pour l'union des bénéfices (133). A la lecture de ce texte, on s'aperçoit qu'il doit certainement les apprécier car, par cet avis, il apporte sa pierre à leur développement. Ces quelques pages serviront de vade-mecum à un régent de collège désireux d'accroître ses revenus par le système de l'union des bénéfices (même si ce sont, à l'époque, les établissements hospitaliers qui profitent le plus de telles dispositions canoniques). On perçoit un peu mieux le caractère de Denis à travers cet écrit. Un de ses grands soucis semble être de ne pas heurter, de se «couvrir» vis-à-vis de toutes les parties en présence, principalement quand il s'agit de bénéfices avec charge d'âmes, et singulièrement les cures. Il ne néglige rien, et, en cas de refus des patrons, évêques, officiaux ou religieux, il n'hésite pas à recommander de «travailler» l'opinion publique, c'est-à-dire «les habitants dud. lieu» ; il est sûr de la réputation des collèges jésuites. Pour faire échouer les tentatives des ennemis des Jésuites, il compte sur le souverain, certain, à cette époque, des sentiments du roi à leur égard. Denis considère le roi comme le suprême recours. D'ailleurs,

130 - Jourdain (Charles), *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Paris, 1862-1866, vol. 1, p. 63.

131 - Dionysii Buthillerii *Contra Adrianum Behotium...*, Paris, 1613, p. 5.

132 - Plaidoyé de Me Pierre de La Martelière, avocat en la cour, fait en Parlement... le disseptiesme et dixneufviesme decembre mil six cents onze, Paris, 1612.

133 - BN, cinq cents de Colbert 163, f° 303 r° 305 r° ; Dupuy 37 f° 301 r° - 302 r°.

après le passage obligé à Rome (pour lequel le dossier doit être le plus irrécusable possible), c'est encore le roi et son Grand Conseil qui terminent les négociations.

On reconnaît bien là l'ancien avocat au Grand Conseil devenu, après une expérience de plusieurs années au sein de celui-ci, un spécialiste en matières bénéficiales. Les autres traités sur les bénéfices qu'il a publiés, notamment *de infirmis resignantibus*, viennent le confirmer.

La religion de Denis

Denis a six enfants qui entrent en religion et Claude de Macheco, sa femme, se fait religieuse chez les Visitandines en 1626 (134). La courte partie descriptive de son inventaire après décès montre que sa maison est ponctuée de représentations religieuses : une grande huile sur toile représentant saint Jérôme, une huile sur bois représentant sainte Claire, deux petites toiles figurant l'une, le Christ priant, et l'autre, saint François, deux autres petites toiles représentant la Vierge, et douze tableaux où sont peintes plusieurs histoires saintes (135). En on l'a vu à l'œuvre pour et contre les Jésuites ; contre, par obligation professionnelle, et pour, par inclination, contrairement à un certain nombre d'avocats à l'époque.

Pour achever cette esquisse de la vie de Denis, laissons la parole à un Jésuite de la fin du siècle, le père Jean Martel, dans son oraison funèbre pour les funérailles de Victor Bouthillier. Un demi siècle aura suffi pour que l'emphase confine à la légende :

Feu M. son père estoit consulté de Henry IV dans les plus importantes affaires, comme l'oracle de son royaume. Il fut nommé tuteur du cardinal de Richelieu en son bas âge, et depuis, M. son fils aîné eut soin de son éducation durant ses études ; luy, dis-je, qui mérita la confiance d'une reine et qui la secourut en toutes manières dans ses plus pressantes nécessitez. Le second fut l'évêque d'Aire, qui mourut à la fleur de son âge, lors qu'on luy préparoit à Rome un rang honorable dans le Sacré Collège ; qui mourut, dis-je, dans le lit d'honneur, et comme un martyr (*sic*) de la charité, d'une maladie qu'il contracta durant les grandes fatigues qu'il luy fallut essuier en preschant son peuple, en visitant son diocèse et en disputant contre les hérétiques. (...) L'on m'assure que, même du vivant de M. son mary, elle [Claude de Macheco] avoit fait de sa maison un hospital général, où elle traitoit elle-même les malades, lavoit leurs playes, leur préparoit des médicaments et guérissoit souvent des maladies incurables,

134 - MC, ét. LXXXVI, 211, 8 mars 1630.

135 - MC, ét. LXXXVI, 314, 8 février 1630.

comme par miracle. S'estant égarée dans un bois avec quelques-uns de ses domestiques pendant la nuit, un ange déguisé en pauvre luy servit pendant quelque temps de conducteur et de guide, et puis disparut. Elle a eu pour directeur un archevesque, pour fils un archevesque et ce fut un archevesque lequel après sa mort fit la cérémonie de ses funérailles ; le premier fut monseigneur de Bourges, le second monseigneur de Tours et monseigneur de Rouen fut le troisième. Elle estoit parente de feu madame la baronne de Chantal, et parente, par conséquent, ou du moins alliée de saint François de Sales, dans l'ordre duquel elle prit l'habit, âgée de soixante et quinze ans; c'est-à-dire qu'elle quitta le monde justement au même âge auquel son fils a quitté la vie. La reine Marie de Medicis et toute sa cour l'honora de sa présence le jour de sa profession (136).

Denis Bouthillier meurt en août 1621, rue du Paon. Il est alors âgé d'environ 80 ans.

Les enfants de Denis

Claude de Macheco donne naissance à neuf enfants : cinq filles et quatre garçons. Il va de soi que notre propos sur les enfants de Denis ne dépassera pas les limites chronologiques que nous nous sommes fixées, et, quant à Claude, nous nous arrêterons à son mariage car il fera l'objet d'une étude approfondie dans la suite de notre travail.

Si l'aîné est Claude, il n'est pas possible de savoir exactement l'ordre de succession de ses frères et sœurs. De ces neuf enfants, six entrent en religion. Comme c'est sur eux que nous avons le moins d'informations, c'est par eux que nous allons commencer.

Catherine et Madeleine deviennent : l'une religieuse au couvent de Sainte-Claire d'Amiens et l'autre au couvent des Capucines de Paris. C'est tout ce que nous savons sur elles ; évidemment, nous ignorons le montant des sommes qui leur ont été données lors de leur entrée en profession car, ne tombant en partage, ces sommes ne figurent pas dans le partage des biens de 1630.

Nous sommes un peu plus renseignés sur les deux autres filles : Philippe et Marie. Marie devient religieuse à l'abbaye de Fontevault en 1594. Denis et Claude constituent alors une rente de 40 livres au couvent, rente qui devra être portée à 60 livres après leur décès (137). Quant à Philippe, elle

136 - BN, Clairambault 1065, f° 480, Martel (P. Jean. s. j.), *Oraison funèbre de feu monseigneur Victor Le Bouteiller*, Blois, 1670.

137 - MC, ét. LXXIII, 289, 12 septembre 1616. Marie serait morte en 1652.

entre, en 1612, au monastère Notre-Dame du Mont-Carmel, situé au faubourg Saint-Jacques. Elle y fait sa profession en mai et, à cette occasion, ses parents donnent au couvent la somme de 4800 livres (138).

Victor et Sébastien sont les deux garçons qui entrent en religion. Mise à part son année de naissance (1586) nous ne savons rien sur Victor avant les années 1620 (139). En revanche, plus abondantes sont nos informations sur Sébastien.

Sébastien naît en 1582. Son parrain est Jean Barjot, sr de Macqueville, qui lui fait don, en 1583, d'une rente de 100 écus (140). En 1598, il poursuit ses études à l'Université ; il est déjà prieur commendataire du prieuré de Morton (141) au diocèse de Poitiers (142). On le retrouve également prieur commendataire du prieuré d'Arçay (143) au diocèse de Poitiers (144). En 1602, il devient avocat au Parlement de Paris (145). Comme pour un certain nombre de ses contemporains, Sébastien se contente de porter le titre d'avocat, sans plaider une fois dans sa vie. Entre 1605 et 1608, il succède à son frère Claude comme prieur commendataire du prieuré de La Cochère (146) au diocèse de Sées. Surtout, Sébastien est un intime de Richelieu ; avant 1607, il est nommé (sans doute par ce dernier) chanoine de la cathédrale de Luçon, et il devient doyen du chapitre en 1614 (147). En 1615, il obtient définitivement une prébende de chanoine de l'église cathédrale de Paris. C'est une affaire qui aura

138 - MC, ét. LXXIII, 279, 13 mars 1612.

139 - Il sera, après 1626, évêque de Boulogne, puis archevêque de Tours, et mourra en 1670.

140 - AN, Y 124, f° 508 v°, 9 mai 1583.

141 - Vienne, arr. Châtelleraut, cant. Les Trois-Moutiers.

142 - MC, ét. LXXIII, 235, 15 août 1598.

143 - Vienne, arr. Châtelleraut, cant. Loudun.

144 - MC, ét. LXXIII, 246, 26 novembre 1601.

145 - Bibliothèque de l'Ordre des avocats, ms 359, p. 249. La date de prestation du serment n'est pas précisée car l'auteur se réfère à un mystérieux «3e tab[leau]» que l'on n'a pas retrouvé, mais une simple comparaison avec les dates voisines permet de la situer entre 1600 et 1603. Si l'on se réfère aux actes notariés, la seule occurrence de son titre d'avocat date de janvier 1603 (MC, LXXIII, 251, 30 janvier 1603). L'acte précédent, qui date d'octobre 1602, n'en parle pas. On peut donc penser que Sébastien a prêté serment entre ces deux dates, sans doute à la rentrée parlementaire du 12 novembre 1602.

146 - Orne, arr. Argentan, cant. Exmes.

147 - Bergin (Joseph), *L'Ascension de Richelieu*, Paris, 1994, p. 154.

duré trois ans et demandé beaucoup d'énergie à Denis, son père. En effet, à Edmond Richer, qui aurait dû succéder à Pierre de Serre, mort en juillet 1612, le cardinal de Gondi préfère Sébastien Bouthillier (148). Denis doit alors se défendre contre les attaques qui lui sont adressées à ce sujet, car on le soupçonne d'avoir œuvrer plus ou moins honnêtement pour son fils :

Addis, nec minor est impostura, me domesticæ caussæ patrocinantem privatæ cupiditati servientem multa ignoranter multa subdole dixisse, et consilia contraria dedisse quæ non imperitiæ aut malitiæ, sed animi perturbationi ex propria utilitate profectæ tribuenda censes. Et egout aliquid ex veris tuæ istæ fucatae opinionis rependam non tibi, sed Esmundo Richerio imposturam istam tribuendam puto. Ille enim, simul atque rescivit illustrissimum cardinalem Gondium canonicatum et præbendam ecclesiæ parisiensis quam pure et simpliciter, Petrus Serranus in illius manibus resignaverat, filio meo contulisse. Ille inquam proruit in contumelias et me husjus modi resignationes omnino rejiciendas tanquam fraudulentas consuluisse, istamque opinionem subsignasse magna animi contentione adfirmavit. Huic ut calumniæ responderem, desumpsi illico ex iis commentariis quæ inceperam de regiis ad beneficia nominationibus decimam tertiam quæstionem, eamque prælo commisi, impressam et publicatam mense Augusti proxime præterito, cum Serranus mense Julio antecedenti mortuus fuisset (149).

Enfin, en 1620, on trouve Sébastien comme aumônier ordinaire de la reine (150).

Pour éviter toute confusion avec son père, on désignera dès le départ Denis par le nom de la terre dont il est le seigneur (même s'il ne l'acquiert que quelques années plus tard). Ce nom sera rendu célèbre par le réformateur de La Trappe, son fils.

Rancé est reçu avocat au Parlement de Paris le 8 août 1613 (151). Il se marie en février 1619 avec Charlotte Joly, fille de François Joly, avocat au Parlement de Paris. Leur contrat de mariage est perdu, mais nous savons, grâce au partage des biens de 1630, qu'à cette occasion, son père offre à Rancé, en avancement d'hoirie, l'office de trésorier de France en Bourgogne, d'une

148 - Jourdain (Charles), *Histoire de l'Université de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1862-1866, p. 71.

149 - Dionysii Buthillerii *Contra Adrianum Behotium...*, Parisiis, 1613, p. 12.

150 - MC, ét. LXXIII, 290, 23 janvier 1617 ; quittance du 4 juin 1620. Sébastien Bouthillier meurt prématurément le 17 janvier 1625, après avoir été nommé évêque d'Aire-sur-l'Adour en 1622.

151 - Bibliothèque de l'Ordre des avocats, manuscrit de Guillaume Blanchard. p. 321.

valeur de 36 000 livres. 1619 est aussi l'année durant laquelle Rancé entre au conseil de Marie de Medicis (152).

Bonne Bouthillier épouse, le 15 avril 1596, Jean de La Barde, avocat au Parlement de Paris (153). Même si leur contrat de mariage a disparu de l'endroit où il devrait être, c'est-à-dire des liasses de minutes du notaire Mathieu Bontemps, le montant de la dot de Bonne nous est connu par le partage des biens de 1630 : elle s'élève à 12 000 livres. Le couple s'installe dans la maison des Bouthillier, rue du Battoir, après que leurs parents se sont installés rue du Paon, en 1598. Ils ont trois fils et une fille : Jean, conseiller et secrétaire ordinaire de la reine, Léonor, Denis, chanoine de l'église de Paris, prieur de Saint-Woulgis puis évêque de Saint-Brieuc, et Claude, femme de François de Bérard, baron de La Croix et de La Goberie. Jean de La Barde meurt en 1609 et Bonne en 1626.

Claude est baptisé en l'église Saint-Côme le 4 février 1581 (154). On le rencontre pour la première fois à travers les minutes notariales en janvier 1597, alors qu'il n'a pas encore 16 ans. Il constitue des procureurs pour prendre possession en son nom du prieuré d'Auffay (155), au diocèse de Rouen. Il porte alors le titre de clerc du diocèse de Paris, sans doute en raison de son état d'étudiant (156). Auffay n'est pas le seul prieuré dont il soit le prieur commendataire ; il y a aussi le prieuré de La Cochère au diocèse de Sées (157), celui de Montmoreau (158) au diocèse d'Angoulême (159). Il est reçu avocat au Parlement de Paris avant 1605 (le titre est accolé à son nom pour la première et dernière fois cette année-là (160)), probablement en même temps que son frère Sébastien (161).

152 - Battifol (Louis), *La Vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle*, Paris, 1931, t. I, p. 190.

153 - IAD de Bonne Bouthillier, MC, ét. CV, 580, 21 janvier 1627.

154 - Répertoire Bouthillier, f° 42 v°.

155 - Seine-Maritime, arr. Dieppe, cant. Tôtes.

156 - MC, ét. LXXIII, 228, 10 janvier 1597.

157 - MC, ét. LXXIII, 230, 10 juin 1597.

158 - Charente, arr. Angoulême, cant. Montmoreau-Saint-Cybard.

159 - MC, ét. LXXIII, 255, 22 juin 1604.

160 - MC, ét. LXXIII, 259, 30 juillet 1605.

161 - C'est ce que l'on peut déduire du manuscrit de Guillaume Blanchard.

Claude épouse, en août 1606, Marie de Bragelongne (162), fille de Léon de Bragelongne, conseiller au Parlement de Paris, et de Guyonne de La Grange. Nous avons la chance de posséder leur contrat de mariage (163). La dot de la future se compose d'une maison et ferme située à Garges (164) et contenant 148 arpents de terres labourables, prés, aulnaies, vignes et bois, et d'une autre maison située également à Garges, appelée le fief du Busort, auxquelles maisons Léon de Bragelongne ajoute la somme de 12 000 livres. Si l'on évalue le prix de l'arpent en prenant pour référence les acquisitions de Denis à Choisy et Thiais à la même époque, un arpent vaut environ 240 livres dans la région de Paris ; ce qui porte la valeur des terres données en dot à Marie à plus de 35 000 livres, sans compter les bâtiments. Le montant total de la dot atteindrait alors les alentours de 50 000 livres. Quant à Denis Bouthillier et sa femme, ils donnent aux futurs époux la terre de Foulletourte ainsi que 20 000 livres à prendre sur leurs biens meubles et immeubles. De plus, ils s'engagent à loger le couple et leurs domestiques pendant deux ans.

Les témoins qui apposent leur signature au bas du contrat sont, pour la plupart, des conseillers au Parlement. Ils s'appellent Claude de Bragelongne, Jérôme de Montholon, Innocent de La Grange, Denis Palluau. On trouve aussi Sébastien de La Grange, qui est notaire et secrétaire du roi, et Etienne de Nicey, sr de Romilly. La branche de la famille de Bragelongne qui s'allie aux Bouthillier est constituée uniquement d'officiers. Les Bragelongne ont donc un statut social supérieur à celui des Bouthillier à cette époque. Sur le plan économique, même si la dot de Marie de Bragelongne est très élevée, il est plus difficile de se prononcer et encore plus de comparer cette dot à celle de Bonne Bouthillier, car Marie de Bragelongne est le seul enfant de Léon de Bragelongne. Il n'est cependant pas totalement incongru de penser que les Bouthillier et les Bragelongne font partie à peu près de la même strate sociale.

Il semble que ce soit avec Claude, Sébastien et Bonne que Denis et sa femme entretiennent les relations les plus privilégiées. Nous ne possédons, en effet, sur la période considérée, qu'un acte concernant Marie et un concer-

162 - C'est l'orthographe «Bragelongne» qui a été retenue, bien que Marie signe toujours «Brageloigne», comme d'ailleurs tous ses parents sur le contrat de mariage. Ce nom est orthographié de manières très diverses selon les historiens : Bragelonne, Bragelongue... «Bragelongne» est la version usitée qui nous a semblé la plus proche de ce que nous avons rencontré.

163 - MC, ét. XXIX, 116, 29 août 1606.

164 - Val d'Oise, arr. Montmorency, cant. Garges-les-Gonesse.

nant Philippe, alors que pour Claude, Sébastien et Bonne ils sont nombreux. Quant à Catherine, Madeleine, Rancé et Victor, ils n'apparaissent pour la première fois que dans le partage des biens de 1630.

Jusque dans les années 1620, nous n'avons, comme on vient de le voir, rien de très significatif sur les enfants de Denis. Les actes importants que sont les mariages n'ont aucun caractère extraordinaire. Les mariages de Bonne et de Rancé se font avec un homme et une femme issus strictement du même milieu, et il n'y a que Claude à avoir épousé une femme dont le père est d'une condition légèrement supérieure à celle de Denis. A la mort de Denis, aucune évolution sociale n'est donc vraiment sensible à travers la situation de ses enfants.

Yves Le Guillou